

**Zeitschrift:** Revue économique franco-suisse  
**Herausgeber:** Chambre de commerce suisse en France  
**Band:** 22 (1942)  
**Heft:** 10  
  
**Rubrik:** Législation économique

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 14.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

n'est pas en mesure d'assurer une activité suffisante par ses propres forces.

Ce programme a pour but, d'une part, de faciliter aux branches principales de l'économie suisse, celles de l'exportation, du terrassement et de l'agriculture, leur adaptation à l'économie du temps de paix, et, d'autre part, de résorber par l'exécution de grands travaux le chômage dès qu'il apparaît.

## FRANCE-SUISSE

### Liaison fluviale Atlantique-Suisse

Le Moniteur Officiel du Commerce et de l'Industrie annonce que les Chambres de Commerce de la vallée de la Loire viennent de donner leur accord au projet de liaison fluviale Saint-Nazaire, Nantes, Bâle.

# LÉGISLATION ÉCONOMIQUE

## FRANCE : Principaux textes parus du 1<sup>er</sup> au 30 Novembre 1942<sup>(1)</sup>

### QUESTIONS FISCALES ET D'ENREGISTREMENT

#### Contributions Directes

Fixation des règles selon lesquelles il sera statué sur les demandes de remise ou en modération des contribuables et les demandes des comptables en matière de contribution extraordinaire sur les bénéfices de guerre et de versement forfaitaire sur les marchés de guerre.

Loi n° 964 du 28 octobre 1942 et décret n° 3.163 de la même date au J. O. du 30 octobre 1942 (p. 3602).

#### Taxes diverses

Institution d'une taxe exceptionnelle sur les eaux-de-vie de Cognac ou d'Armagnac.

Loi n° 952 du 18 novembre 1942 au J. O. du 29 novembre 1942 (p. 3946).

#### Enregistrement

Application de l'article 3 de la loi du 12 août 1942 relative au régime fiscal des plus-values.

Arrêté du 26 octobre 1942 au J. O. du 30 octobre 1942 (p. 3613).

## LÉGISLATION DU TRAVAIL

#### Accidents du Travail

Détermination des conditions d'application de la loi du 3 avril 1942 autorisant des majorations et des allocations aux victimes d'accidents du travail et à leurs ayants-droit.

Décret n° 3.102 du 20 octobre 1942 au J. O. du 25 octobre 1942 (p. 3553).

#### Recensement de la main-d'œuvre

Instruction pour l'application du titre 1<sup>er</sup> de la loi du 4 septembre 1942 relative à l'utilisation et à l'orientation de la main-d'œuvre. Recensement de la main-d'œuvre active (Circulaire du 22 octobre 1942).

B. H. D. (2) du 2 novembre 1942.

Application des arrêtés du 19 septembre 1942 et du 20 octobre 1942 (Circulaire I.M.53/39 du 21 octobre 1942).

B. H. D. du 2 novembre 1942.

#### Régime du Travail

##### Régime du travail féminin.

Loi n° 846 du 12 septembre 1942 au J. O. du 4 novembre 1942 (p. 3890).

Situation du personnel dont le licenciement est la conséquence directe des mesures de concentration industrielle.

Loi n° 971 du 16 novembre 1942 au J. O. des 23-24 novembre 1942 (p. 3890).

Relèvement des salaires anormalement bas et mise en ordre des salaires (Circulaire Tra. 93 du 24 septembre 1942).

B. H. D. du 9 novembre 1942.

## DROIT ADMINISTRATIF

#### Conditions de vente

##### Fixation du prix du sucre pour la campagne 1942-43.

Loi n° 1033 du 21 novembre 1942 au J. O. du 22 novembre 1942 (p. 3874).

#### Dommages de guerre

Modification de la loi des 11 octobre 1940, 12 juillet 1941 relative à la reconstruction des immeubles d'habitation partiellement ou totalement détruits par suite d'actes de guerre.

Loi n° 908 du 7 octobre 1942 au J. O. du 14 novembre 1942 (p. 3778).

Attributions et organisation du Commissariat à la Reconstruction.

Loi n° 909 du 7 octobre 1942 au J. O. du 14 novembre 1942 (p. 3782).

Institution d'une Commission centrale de la Reconstruction.

Loi n° 910 du 7 octobre 1942 au J. O. du 14 novembre 1942 (p. 3782).

Reconstitution des entreprises industrielles, commerciales ou artisanales partiellement ou totalement détruites par suite d'actes de guerre.

Loi n° 907 du 28 octobre 1942 au J. O. du 14 novembre 1942 (p. 3783).

Réparation des immeubles bâties partiellement endommagés du fait d'actes de guerre.

Arrêté du 5 novembre 1942 au J. O. du 29 novembre 1942 (p. 3949).

(1) Le manque de place nous avait empêchés de mentionner dans le dernier numéro (novembre 1942) certains textes importants parus à la fin du mois d'octobre. Nous comblons cette lacune en les insérant à leur place dans la présente liste.

D'autre part, nous nous excusons auprès de nos lecteurs d'une erreur qui a été commise dans la mise en page de cette rubrique, dans le dernier numéro (page 175). Le sous-titre « Droit administratif » et ses différentes parties ont été placés dans la législation suisse alors qu'il s'agissait de législation française.

(2) B. H. D. = Bulletin Hebdomadaire de Documentation.

**Organisation professionnelle**

Composition et organisation de la famille professionnelle de l'eau, du gaz et de l'électricité.

Loi n° 809 du 2 septembre 1942 au J. O. du 6 novembre 1942 (p. 3690).

Création de taxes destinées à couvrir les dépenses administratives du Comité d'Organisation des Industries de la Construction électrique.

Décret n° 3.367 du 18 novembre 1942 au J. O. du 26 novembre 1942 (p. 3909).

Modification au décret du 3 novembre 1940 créant le Comité d'Organisation de l'Industrie des Combustibles minéraux solides.

Décret n° 3.386 du 24 novembre 1942 au J. O. du 26 novembre 1942 (p. 3910).

Création des familles professionnelles des commerces de l'alimentation et des commerces divers.

Décret n° 3.101 du 5 novembre 1942 au J. O. du 29 novembre 1942 (p. 3957).

Création d'une taxe destinée à couvrir les dépenses administratives du Comité d'Organisation de l'Industrie et du Commerce des vieux métaux et alliages non ferreux (demi-produits).

Arrêté du 24 novembre 1942 au J. O. du 29 novembre 1942 (p. 3951).

**Répartition des Produits industriels**

Décision D. 20 du 13 novembre 1942 du Répartiteur Chef de la Section du Pétrole et des Carburants (modification et codification de la réglementation).

J. O. du 22 novembre 1942 (p. 3885).

Décision R. G. 9 du 16 novembre 1942 du Commissaire à la mobilisation des métaux non-ferreux (échange cuivre contre vin dans la région parisienne).

J. O. du 22 novembre 1942 (p. 3887).

**Réquisitions**

Attribution d'indemnités dans le cas de réquisition d'immeubles par les autorités allemandes sans occupation effective (Circulaire 156 R. A. du 5 octobre 1942).

B. H. D. du 16 novembre 1942.

Réquisitions par les autorités allemandes d'établissements industriels et commerciaux (Circulaire 158 R. A. du 15 octobre 1942).

B. H. D. du 16 novembre 1942.

**QUESTIONS JURIDIQUES ET SOCIÉTÉS**

Effets du mariage quant aux droits et devoirs des époux.

Loi n° 573 du 22 septembre 1942 au J. O. des 2-3 novembre 1942 (p. 3649).

**ORDONNANCES ALLEMANDES**

Ordonnance du 18 octobre 1942 portant création d'un Office central des Corps gras industriels pour le Nord de la France.

Ordonnance du 18 octobre 1942 portant création d'un Comité d'Organisation de l'Industrie du Savon et de la Stéarine pour le Nord de la France.

Gazette du Palais des 28-30 octobre 1942.

Ordonnance du 8 octobre 1942 concernant la protection de l'industrie de l'armement.

Gazette du Palais des 7-10 novembre 1942.

(Communiqué par la Société Fiduciaire Juridique et Fiscale, 51 rue de la Chaussée-d'Antin, Paris-9<sup>e</sup>.)

**SUISSE : Principaux textes parus du 1<sup>er</sup> au 30 Novembre 1942****COMMERCE****Commerce Extérieur**

Accord relatif aux échanges commerciaux et règlements des paiements entre la Suisse et la Hongrie.

Protocole du 17 octobre 1942. F. O. S. C. du 2 novembre 1942 (p. 2506).

Répression des infractions au régime des importations et des exportations.

Arrêté du Conseil Fédéral du 17 novembre 1942. F. O. S. C. du 19 novembre 1942 (p. 2651).

Deuxième avenant à l'accord du 3 décembre 1935 entre la Confédération Suisse et le Royaume d'Italie concernant le règlement des paiements réciproques.

F. O. S. C. du 28 novembre 1942 (p. 2718).

**Contrôle des entreprises**

Modification du droit de disjonction de la Confédération sur les réserves obligatoires.

Arrêté du Conseil Fédéral du 3 novembre 1942. F. O. S. C. du 7 novembre 1942 (p. 2558).

Liste des marchandises pour lesquelles a été ordonnée la constitution de réserves.

F. O. S. C. du 20 novembre 1942 (p. 2660).

**Rationnement**

Abrogation d'une ordonnance atténuant les restrictions de la consommation d'électricité.

Ordonnance de l'Office de Guerre pour l'Industrie et le Travail du 24 novembre 1942. F. O. S. C. du 26 novembre 1942 (p. 2703).

**Fiscalité**

Aménagement de l'impôt sur le chiffre d'affaires (notamment relèvement du taux).

Arrêté du Conseil Fédéral du 20 novembre 1942. F. O. S. C. du 27 novembre 1942 (p. 2709).